

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6a. ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNEE. 12s. 6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, LUNDI MATIN, 19 NOVEMBRE, 1849.

BUREAU DE REDACTION Rue Ste. Famille, No. 14.

FRANCE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Présidence de M. DUPIN, aîné,

Séance du 18 octobre.

Discussion sur les affaires de Rome.

(Suite.)

M. de la Rosière, après avoir dit qu'il a résidé à Rome comme chargé de fonctions diplomatiques sous le dernier gouvernement, examine quelle a été la pensée de l'ordre du jour de l'Assemblée constituante; il le trouve obscur, il dit que cette Assemblée représentant une partie de l'opinion, et l'Assemblée actuelle représentant une contre-partie, le Ministère a dû se trouver embarrassé entre l'expression de ces opinions; il déclare qu'il veut garder la politique d'opinion. Il reproche à la Commission exécutive d'avoir écrit que les traités de 1815 n'existaient plus et d'avoir fait pour soutenir cette déclaration, d'avoir même, dans la question de la frontière autrichienne, refusé de porter la frontière autrichienne à l'Adige, de peur de faire la fortune d'un roi qui pourtant était notre allié naturel et nécessaire. (Très bien!) Il engage l'Assemblée à écarter la politique d'opinion et à suivre cette politique sérieuse qui découle des intérêts, de cette politique à laquelle Louis XIV traite avec Cromwell, Louis XVI traite avec les États-Unis, et la plus an-tère et la plus énergique expression de la démocratie traite avec le roi d'Espagne. (Très bien! très bien!)—Vive agitation.)

C'est au nom de cette politique que Richelieu, cardinal, a traité avec la Suède pour empêcher l'établissement de cette puissance colossale et unitaire de l'Allemagne dont votre politique d'opinion a permis le rétablissement. (Très bien!) Il fait revenir à cette politique qui s'occupe des intérêts du pays, de son commerce, de ses frontières. (Très bien!) Je pourrais, dit-il, faire ici, au point de vue de la démocratie, l'éloge de cette institution, qui a permis l'homme le plus obscur pour éléver par l'élection au plus haut degré de la puissance. (Rumeurs à gauche.—Interruption.—Bruit.)

M. le Président, se tournant vers l'extrême-gauche.—Comment voulez-vous qu'on entende la discussion, si vous vous croisez obligé de faire le second dessus de l'orateur? (Hilarité générale.)

M. de la Rosière examine la constitution des États romains, l'institution du pape au point de vue de la catholicité; il soutient que, sans la papauté, il n'y aurait pas d'État romain, il n'y aurait pas même de ville de Rome. (Cris à gauche.) Tout le monde sait que ce sont les Papes qui ont sauvé partiellement la ville de Rome, qui l'ont préservée des Barbares, qui ont fondé les États romains par les libéralités des princes français et par la munificence du catholicisme, sans le concours, sans le moindre effort des États romains eux-mêmes. Il prouve que le Pape, pour avoir son indépendance comme chef de la catholicité, devait avoir la souveraineté dans ces États. C'est, dit l'orateur, la souveraineté de la catholicité qui prévaut sur la souveraineté des États romains.

Après avoir rendu compte de l'état de l'Italie, il demande si c'était par la violence qu'on devrait remédier à cet état de choses. Permettez donc, dit-il, un instant, une hypothèse pour démontrer à quelle incapacité vous réduisez souvent et des hommes et le pays lui-même. Je suppose qu'il y ait un jour un grand homme, une grande âme, un grand esprit... (Exclamations sur tous les bancs.—Hilarité.) Je le déclare, je ne veux faire qu'une hypothèse éternelle.

De toutes parts.—Oui! oui! (Bruit.—Longue agitation.)

M. le Président.—Il est déplorable de donner un pareil spectacle à la France dans une discussion aussi sérieuse, et de ne pas donner plus d'attention aux débats. (Agitation continue.) Je ne puis que signaler ces interruptions incessantes, mais cela fera avec toute la fermeté possible! (Mouvements divers.)

M. de la Rosière, continuant, cite, pour prouver que les États romains doivent être en dehors du droit international, l'exemple des États-Unis d'Amérique, où l'État de Colombie est mis par la Constitution en dehors des droits politiques, pour assurer la liberté, la dignité, l'indépendance de l'Union. (Très bien!) Il faut remarquer que le général Cavaignac, aussitôt après qu'il connut les événements de Rome, donna l'ordre d'armer à Toulon, et que l'honorable général n'a pas vu dans cette résolution un acte de nature à susciter une nouvelle coalition de Brunswick. (Très bien!) Il trace l'origine de la révolution romaine, qui est venue, non d'une question de liberté, mais de la question de la guerre.

L'orateur fait observer que le premier qui ait signé la déchéance du Pape est un amnistié qui avait dit à Pie IX que les cours et la terre de Rome lui appartenaient. On a voulu forcer le Pape à faire la guerre, on a proclamé la République parce qu'il n'a pas voulu la déclarer; mais est-ce que les hommes qui ont voulu violenter le Pape ont fait la guerre après avoir établi la République? Non, M. Mazzini ne l'a pas faite. (Vifs applaudissements à droite.) Ceux qui ont établi la République, ces chefs, ses soldats n'étaient pas Romains. Le chef effectif de l'armée était M. Garibaldi, Génois. Les soldats n'étaient pas romains, ils étaient hongrois, polonais, lombards, français, ou, des Français. (Violentes réclamations à gauche), des Français qui ont perdu le droit de reprocher à l'armée de Condé d'avoir tiré sur le drapeau français. (Applaudissements prolongés à droite.—Violentes réclamations à gauche.)

M. le Président.—On ne peut tolérer l'approbation donnée à des Français qui ont tiré sur des Français. (Vive approbation.)

M. de la Rosière.—Quand il s'agit de voter la déchéance du Pape, qui fait M. Mazzini? Il vote avec la prudence d'un homme qui sait qu'en république un vote expose souvent à un coup de poignard. (Bruit à gauche.)

Une voix à gauche.—Vous n'êtes pas un républicain!

M. de la Rosière.—Quand on a entamé les négociations avec M. le général Oudinot, un collègue de M. Mazzini était d'avis de continuer ces pourparlers.

M. Mazzini, lui, est d'un avis contraire.

Singulière république romaine que celle dont le chef n'est pas romain, dont les ministres ne sont pas romains, dont les généraux et les soldats ne sont pas romains! (Vive approbation.—Murmures à gauche.)

M. Charras.—M. Rossi était-il romain? (Bruit.)

Une voix à droite.—C'est vous qui êtes les Romains de la République romaine!

M. de la Rosière.—Messieurs, il n'y a jamais eu de république romaine à Rome. On avait rêvé une unité italienne impossible; il y a eu cette espérance.

Il y a eu aussi les excès de la démagogie, le papier-monnaie, la banqueroute; il y a eu la république sociale, que vous avez vaincue chez vous et qui s'était réfugiée à Rome. (Vifs applaudissements.—Réclamations bruyantes à gauche.)

Voix à droite.—Osez donc faire appel au peuple romain.

M. de la Rosière.—Oui, voilà ce qu'il y a eu à Rome. Les événements du 30 avril et le guet-apens dans lequel le malheureux général de Bréa a perdu la vie ont la même origine.

Les socialistes avaient rêvé de faire de Rome la métropole de leur nouvelle religion. Quel aurait été le nouveau pontife? Considérant ou Proudhon? (Rires.—Bruit à gauche.)

Le socialisme ne dit pas son dernier mot, et cependant il devrait le faire pour le peuple qu'il berce. Peut-il soutenir un seul moment le parallèle avec la charité chrétienne? (Très bien!)

Le socialisme a désolé Florence au quatorzième siècle; c'est le socialisme qui a ravagé l'Angleterre; et depuis les orgies de la Révolution il s'est continué jusqu'aux journées de juin. (Applaudissements.)

On peut suivre le socialisme dans l'histoire à la longue trace de ruine qu'il a laissées. Et cependant il avait rêvé de détrôner le christianisme, qui depuis 1800

ans s'est ouvert une si large voie par l'Évangile, qui est son premier et son dernier mot à la fois.

Notre gouvernement était placé, dès l'origine, en présence de la république sociale et non de la république romaine. Dans cet état de choses, quel parti y avait-il à prendre? La neutralité était périlleuse et onéreuse. Il y avait deux partis à choisir: établir la république romaine avec le Pape ou sans le Pape.

Établir la République avec le Pape, c'était mettre le Pape sous la main de ceux qui s'étaient compromis par leur inertie dans l'assassinat de Rossi, qui avait pris part à l'assaut du Quirinal; c'était mettre le Pape sous la main des alliés de ceux qui dérivent ici que Dieu a fait son temps, qu'il doit être chassé de la conscience humaine! Cela aurait-il bien rassuré l'Europe et les catholiques? (Interruption à gauche.)

La République sans le Pape! mais c'était la ruine de Rome (nouvelles interruptions.) c'était le forcement des États romains, c'était leur envahissement par l'étranger, c'était la guerre inévitable pour toute l'Europe. L'indépendance de l'Italie était compromise par la République; la papauté est la dernière ancre de salut de l'indépendance italienne.

La république romaine, soutenue par nous, nous apportait un grief sérieux de la catholicité et du Pape contre nous. Notre position politique dans le monde n'en eût-elle pas été ébranlée? (Interruptions à gauche.)

A droite.—Ces interruptions continuelles sont indécentes.

L'orateur prouve que Rome doit toute sa splendeur au séjour des Papes: que pendant 70 ans qu'elle a été privée de leur présence elle a été malheureuse; il dit qu'il n'y a pas de véritable nationalité romaine, et que si la République avait continué d'exister à Rome, tôt ou tard, l'Angleterre aurait passé sur le corps de cette république pour se lancer sur les royaumes de Naples, dans le mouvement qu'elle fera lorsqu'elle aura à régler ses comptes en Orient avec la Russie. (Le tumulte continu, les interruptions et les cris de la gauche empêchent l'orateur de se faire entendre.—Plusieurs membres se lèvent à droite.)

M. de la Rosière, se tournant vers M. le Président, lui fit observer qu'il ne peut continuer, il demande à terminer son discours demain!

A gauche.—Non! non! parlez! MM. les représentants se lèvent; quelques membres, à gauche, demandent que la délibération continue. Violent tumulte. La séance est levée à six heures.

Demain, à une heure, séance publique. — Suite de la discussion.

Séance du 19 octobre.

A une heure la séance est ouverte. Les tribunes sont entièrement remplies. L'Assemblée est nombreuse et agitée. Les ministres sont à leurs bancs, ainsi que les membres de la commission. Plusieurs membres s'entretiennent avec vivacité dans l'hémicycle et dans les couloirs. On remarque l'ambassadeur d'Angleterre dans la tribune du vice-président de la République.

M. le Président.—La parole est à M. Thuriot de la Rosière, pour continuer son discours sur le projet de loi relatif à des crédits supplémentaires à allouer aux ministères de la guerre, de la marine et des affaires étrangères, pour l'expédition de Rome.

M. de la Rosière rentre dans les appréciations qu'il a déjà présentées hier, il examine les différentes phases que l'Italie a eu à subir, selon les alliances des royaumes qui ont été ses auxiliaires. Il continue en ces termes: J'ai dit qu'il n'y avait pas de nationalité romaine, et je crois qu'il n'y en a jamais eu; et il y a eu, il est vrai, une dénomination romaine dans le monde, mais je ne crois pas qu'une nationalité ait jamais existé; en tout cas, elle n'existe pas aujourd'hui, à moins que l'on appelle nationalité romaine cette nationalité cosmopolite et mobile qui pourtant, en se transportant dans tel ou tel point de l'Europe, nous interdise successivement partout l'exercice de nos droits.

On a dit que nous avons été attaquer la République romaine, et qu'il était monstrueux qu'une République en égorgeât une autre. A cela, je réponds: Oui, une république à succombé à Rome; mais il y a

ici un abus colomnicux des mots. Ce n'est pas la République, en tant que République, que nous sommes allés détruire à Rome; ce que nous sommes allés détruire, c'est l'établissement anarchique qui au mépris de nos droits, au préjudice de nos intérêts, avait la prétention, à Rome, d'approprier de ce que j'appelle une propriété indivise de la catholicité: ces griefs écartés, je me demande comment le gouvernement français ne serait pas décidé pour le rétablissement du Pape, puisque ce rétablissement rendait à l'Italie sa dernière chance d'indépendance.

L'honorable membre, en terminant, fait un éloge chaleureux de la discipline et de la valeur de l'armée française.

Une vive approbation se manifeste dans l'Assemblée après ce discours. M. de la Rosière est félicité par un grand nombre de ses collègues.

M. le Président.—M. le général Cavaignac a demandé à faire une observation de sa place; j'engage l'Assemblée à écouter en silence.

M. le général Cavaignac.—Je demande la permission de présenter quelques observations à raison de ce qui a été dit de la conduite de mon gouvernement au sujet des affaires d'Italie.

Plusieurs voix.—Parlez! parlez! M. le général Cavaignac.—Lorsque j'avais l'honneur de présider le conseil des ministres, je fus informé que le Pape, prisonnier dans son palais, cherchait à s'évader ou même s'était évadé, et se dirigeait sur Civita-Vecchia pour réclamer le secours de la France. Nous tenions ces renseignements d'un agent subalterne, mais toutefois l'information était d'une nature telle qu'on devait se précipiter immédiatement d'une éventualité possible.

L'orateur déclare ne pas vouloir envisager la question au point de vue politique. Il s'agissait, dit-il, pour nous d'un sentiment sympathique à exprimer, d'une réponse émue à faire à un homme respectable (mouvement), qui réclamait le secours de la République française. (Longue et bruyante interruption.) Je veux dire que notre résolution avait été dictée par une simple raison d'humanité.

M. de Corcelles fut chargé d'une mission auprès du Saint-Père; un effectif fut mis à sa disposition à l'effet de veiller à ce qu'il ne fut pas fait de dommage à la personne du Saint-Père. Des explications furent données par moi à la tribune; je donnai lecture des instructions remises à M. de Corcelles. Celui-ci me répondit quelques jours après que la personne du Saint-Père était en sûreté et partie à Gaëte. En conséquence, il n'emmenait pas l'effectif mis à sa disposition, dont il n'avait plus besoin. On a parlé d'instructions secrètes, on a dit que nous avons amoindri en apparence notre expédition, et que notre pensée était plus étendue. Je dois déclarer qu'une seule instruction secrète a été donnée à M. de Corcelles, je vais en donner lecture à l'Assemblée. Je prie M. le président du conseil d'y consentir, il n'aura pas à s'en repentir.

M. Cavaignac donne connaissance de cette dépêche, dans laquelle il est expressément recommandé à MM. de Corcelles et d'Harcourt, tous les deux ambassadeurs près du Saint-Siège, de se mettre d'accord dans les mesures qu'ils jugeront nécessaires de prendre; après avoir rappelé les différents actes du gouvernement depuis l'expédition de Rome, il termine en déclarant qu'il accepte cependant les conclusions de la commission, pourvu que la France ne soit pas placée au-dessous de la mission qu'elle est appelée à remplir. A cette occasion il votera pour le projet. (Nombreuses marques d'adhésion et d'étonnement.)

M. Victor Hugo.—J'entre tout de suite dans la question. Une parole de M. le ministre des affaires étrangères, prononcée dans la séance d'hier, me force à commencer à rétablir les faits; il importe de les préciser, au point où nous en sommes arrivés. Dans le sein de la commission à l'Assemblée constituante, où le général Lamoricière disait que: "L'Italie avait perdu à Novare sa bataille de Waterloo, car l'Autriche était maîtresse de l'Italie, elle allait marcher sur Rome, comme elle avait déjà marché sur Milan, emprisonnant et fusillant (approbation à gauche), donnant la bastonnade à des femmes." (Interruption.) Eh!

quoi! voulez-vous assister les bras croisés à ce spectacle? Mais si vous ne le voulez pas, précédez l'Autriche en Italie! M. le président du conseil dissit dans une séance de l'Assemblée constituante: "La France veut aller à Rome pour sauver la liberté." M. le général Lamoricière disait: "Si nous ne pouvons sauver la République à Rome sauvons au moins la liberté!"

Ce fut alors que, spontanément, l'Assemblée constituante vota les fonds nécessaires pour l'expédition de Rome, afin qu'il ne fut pas dit que la France était absente lorsqu'on mettait en question la liberté d'un peuple ami; son intérêt l'appelait (approbation à gauche), et aussi afin de ne pas laisser l'Autriche continuer le cours de ses victoires, si on peut appeler des victoires ces indignités. Il ne sera pas dit que la tribune de France sera restée muette quand la tribune d'Angleterre a parlé; surtout après les exécutions, les extortions (vives interruptions);—long mouvement), les accusations, les potences dressées pour des hommes héroïques, la bastonnade donnée à des femmes. (Explosion d'approbation à gauche.—Longue agitation. Je le dis bien haut, je repousse de toute la force de mon cœur ces hommes sauvages, ces Radetzky, ces Haynau, qui prétendent... (approbation unanime à l'extrême gauche; bruit) qui prétendent servir cette sainte cause, et qui font à la civilisation l'injure de la défendre par les moyens de la barbarie. (Nouvelle et plus vive approbation à gauche.)

J'ai dû vous rappeler dans quel sens l'expédition romaine avait été votée par la Constituante; elle n'existe plus, mais son vote est entre vos mains. Vous pouvez attacher à ce vote la conséquence que vous jugerez nécessaire.

L'orateur rend compte des faits qui se sont passés en France au sujet des affaires d'Italie, et il arrive ensuite à la lettre du président de la République. Messieurs, dit-il, une lettre a paru, écrite par le président de la République à un de ses aides-de-camp....

M. Desmousseaux de Givré.—Je demande la parole. (Hilarité générale.)

M. V. Hugo.—Et cette lettre a produit une certaine sensation; eh bien! je ne crains pas de le dire, j'aurais préféré à cette lettre un acte du Gouvernement....

M. Desmousseaux de Givré.—Vous ne répondez pas à ma pensée! (Nouvelle hilarité générale.)

M. Victor Hugo.—Je ne conçois pas que cette lettre, telle qu'elle a été écrite, n'ait pas trouvé un assentiment général, parce qu'elle a le talent de dire tout haut ce que chacun cache dans sa pensée. Elle donnait au Saint-Père d'utiles conseils, elle traçait au Pape, auquel nous avons rendu le service un peu trop grand peut-être de le restaurer, elle lui a tracé, dis-je, le programme sérieux d'un gouvernement libéral.

Quelques jours après cette lettre, le gouvernement clérical que nous protégeons et qui nous doit d'être (mouvement), publiée sa réponse: c'est le *Motu Proprio*, avec l'annuïté pour *post-scriptum*; et qu'est-ce que cette annuïté? (Agitation et rumeurs.) Je ne parlerai en aucun cas du Chef auguste de la chrétienté qu'avec un respect profond. Dans une autre enceinte, je fus un de ceux qui ont cru voir en lui un des plus rares présents que la Providence ait jamais faits à la chrétienté. Pie IX est restauré, mais il n'est pas libre. Je ne lui impute pas les actes de sa chancellerie, car les actes de cette chancellerie ont été souvent vicieux. (Mouvement.)

Un évêque célèbre a dit des Papes "qu'ils avaient les deux mains ouvertes; de l'une décollait continuellement la miséricorde, de l'autre la liberté." Le Pape a fermé ses mains. (Agitation.—Rumeurs.) Vous ne pouvez échapper au dilemme posé par la force des choses, car il faut donner tort à quelqu'un. Si vous condamnez la lettre, vous approuvez le *Motu proprio*; si vous acceptez la lettre, vous condamnez le *Motu proprio*. (Mouvement.—Approbation à gauche.)

L'orateur dit que, selon le choix que fera l'Assemblée entre la lettre et le *Motu proprio*, le pays se joindra à elle ou s'en séparera. (Mouvement.) Le *Motu proprio* a paru peu libéral au cabinet autrichien, et nous ne devons pas nous montrer moins libéral que le prince de Schwarzenberg. N'oublions pas que la guerre d'Espagne a